

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE  
CORTE

CANTON DE  
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 avril 2024

Date de Convocation 21/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice ..... 10  
Présents..... 09  
Ayant donné pouvoir... 1  
Votants..... 10  
Absents.....1

L'an deux quatre-vingt-quatre le six du mois d'avril à quinze heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Présents : , M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice M FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, M MANFREDI Napoléon Mme MANENTI Eliane, M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : ,Mme ROCHE Monique a donné pouvoir à M SANTONI Guillaume

Absent excusé : Neant

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Eliane MANENTI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Objet :

Validation des compromis de  
vente -note de cadrage III  
Domaine d'Alzitone

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Sur la base des estimations établies par la SAFER de Corse, est acceptée la vente suivante au profit de

\*ANDREANI Sylvain sur la -parcelle cadastrée section BC n°145p d' une superficie totale de 4ha 14a 56ca pour un montant 4145.60€

\*Monsieur GUIDICELLI Francis sur la -parcelle cadastrée section AV n°89 pour une superficie totale de 76a 52ca pour un montant 1000.00€

Par ailleurs, le produit de ces ventes sera réparti aux quatre communes en part égales.

Par conséquent, le présent rapport a pour objet d'autoriser les ventes aux occupants sans titre suivant note de cadrage III - intitulée « gestion des biens indivis du domaine procédure de régularisation et pratique de prix » approuvé par le Conseil Syndical en date du 11 avril 2023 .

Monsieur le Maire propose au conseil municipal , d'approuver la délibération ci-après

Le Conseil Municipal,

Vu

- le code général des collectivités territoriales,

- la note de cadrage n°3 approuvée par la commission syndicale des biens indivis du domaine d'Alzitone le 11/04/2023

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Considérant la nécessité d'entériner la vente aux occupants sans titre,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

**Article 1** : Monsieur le Maire est autorisé à signer les ventes au profit de

\*ANDREANI Sylvain sur la -parcelle cadastrée section BC n°145p d' une superficie totale de 4ha 14a 56ca pour un montant 4145.60€

\*Monsieur GUIDICELLI Francis sur la -parcelle cadastrée section AV n°89

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission  
en sous -préfecture

le.....

Et de l'Affichage

Le.....

Le Maire

JN GUIDICI..



pour une superficie totale de 76a 52ca pour un montant 1000.00€

**Article 2** : La commission syndicale des Biens Indivis du Domaine d'Alzitone, reversera à la commune la part de la vente qui lui revient soit 1286.40 € correspondant à 25% du produit de la vente qui s'élève à 5145.60€

**Article 3** : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune

Pour Extrait conforme  
Le Maire  
JN GUIDICI

